

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le sept février à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle René Camy à TARSACQ, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CAZALÈRE, Président.

Étaient présents : SICRE Bernard (ABIDOS). CAZALÈRE Jean-Pierre et CASAURANCQ Jean-Marc (ABOS). DOUET Frédéric et CHAMPETIER DE RIBES Jean (ARGAGNON). LAURIO Michel (BÉSINGRAND). NÈGRE Jérôme (BIRON). BARET Vincent (CARDESSE). LANGLES-MAYSONNAVE Pascal (CASTÉTIS). NOUSTY Isabelle (LACOMMANDE). CILLAIRE Gervais et CAZENAVE Sylvain (LACQ). GOBERT Bernard et DOURAU Joël (LAHOURCADE). HONDET Henri (LASSEUBE). LASSERRE-BISCONTE Albert et LEMBEYE Pascal (LUCQ-DE-BÉARN). NAULÉ Jean et ESCOS Julien (MASLACQ). LETARGUA Jean-François et LACOSTE-PÉDELABORDE Jean-Marc (MONT). LEBACQ Bernard et GENNEVOIS Anne-Lise (MOURENX). LAMANOU Didier et LACHAIZE Laurent (NOGUÈRES). ARRÈGLE Jean-Jacques et BRUNO Jacques (OS-MARSILLON). PINCK Mickaël (PARBAYSE). HAGET Robert et SIMONIN Jean-François (PARDIES). PÉDOUSSAUT Michel (SARPOURENX). LAPADU Thècle (SAUVELADE). MIRASSOU Marie-Thérèse et ESTREM Serge (TARSACQ). ARRIAU Philippe (VIELLESÉGURE). BELESTA-LABOURDETTE Pascal, LANUSSE Jacques, BIELLE Yannick, MICHON Olivier, MARQUE Bernard et ROUSSELET Patrick (CAPBP).

Étaient excusés : CAZENAVE Bernard (ABIDOS). PENE Robert (BÉSINGRAND). TAPIN Laurent (BIRON). MATHEU DIT BERDUQUEU Albert (BUGNEIN). DUCAMIN Mathias et VIZOSO Karine (CARDESSE). POUSTIS Henri (CASTÉTIS). GUICHEBAROU Christian et QUENOT Claudine (CASTETNER). LARRADET Monique et SANCHEZ Lionel (CUQUERON). MÉDOU Olivier (LACOMMANDE). LAGARDÈRE Christophe et MAYSONNAVE Jean-Marc (LAGOR). DOUS BOURDET-PEES Jean-Christophe (LASSEUBE). GARAT Bernard (LEDEUIX). SABY-MAUBESY Nadia et LABBÉ Pascal (LOUBIENG). BOURDEU Hélène et MARCEROU Marion (MONEIN). CLAVÉ Jacques (MONT). PRUDENCE Nicolas (PARBAYSE). LABORDE Florent (PRÉCHACQ-NAVARENX). LASCABES Jean-Jacques (SARPOURENX). JEANNEAU Gilles (SAUCÈDE). GALLARDO Manuel (SAUVELADE). PEYRE-POUTOU Patrick (VIELLESÉGURE). LARRIEU Didier, DULOUT Alain, POURTAU Xavier, BERNOS Michel, SUREAU Frédéric, RECABORDE Philippe et CHOURRÉ Serge (CAPBP).

Assistaient à la réunion : DELVERT Lionel (Direction du Syndicat). TUAL Philippe (SGC MOURENX-ORTHEZ). PATAUD Laurent, BELMONDO Nicolas et LOURTEAU Nicolas (SAUR).

Secrétaire de séance : MIRASSOU Marie-Thérèse (art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Publié et affiché le 8 février 2024.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il indique que la note de synthèse, jointe à la convocation, aborde sommairement les points de l'ordre du jour.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- administration générale
 - Réélection du 5^{ème} Vice-Président
- compétence « Eau Potable »
 - Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
 - Affectation du résultat
 - Opérations immobilières
 - Examen et approbation du projet de budget primitif 2024
 - Programme de travaux 2024
 - Compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
- compétence « Assainissement Collectif »
 - Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
 - Affectation du résultat
 - Opérations immobilières
 - Examen et approbation du projet de budget primitif 2024
 - Programme de travaux 2024
 - Compte-rendu des travaux, études et dévolutions en cours
- compétence « SPANC »
 - Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023
 - Affectation du résultat
 - Examen et approbation du projet de budget primitif 2024
- questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion tenue le 13 décembre 2023, joint à la convocation.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉÉLECTION DU 5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT

Par arrêté préfectoral en date du 07/11/2023, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a acté la création, à compter du 01/01/2024, d'une commune nouvelle, en lieu et place des actuelles communes de Lacq et d'Urdès. La commune nouvelle de Lacq est administrée, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, par un conseil municipal constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes.

Le nouveau conseil municipal ainsi constitué a élu, lors de sa première séance qui s'est tenue le 04/01/2024, le maire et les adjoints de la nouvelle commune de Lacq. Cette nouvelle commune est substituée, à compter du 01/01/2024, aux anciennes communes de Lacq et d'Urdès dans les établissements de coopération intercommunale et syndicats dont ces communes étaient membres. Ainsi, depuis le 01/01/2024, la commune nouvelle de Lacq est membre du SMEA Gave et Baïse.

Par délibération en date du 04/01/2024, le conseil municipal de la commune nouvelle a procédé à la désignation des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants habilités à siéger au Comité Syndical du SMEA Gave et Baïse. Ces délégués restent les mêmes que ceux de l'ancienne commune. L'un de ces délégués, Monsieur Gervais CILLAIRE, avait été élu 5^{ème} Vice-Président du Syndicat. En raison de la dissolution de l'ancienne commune de Lacq au 31/12/2023, Monsieur CILLAIRE est considéré comme démissionnaire d'office depuis le 01/01/2024. En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient donc de réélire le 5^{ème} Vice-Président.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2122-7 à L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n°319101 du 03 juin 2009,

Considérant que le Comité Syndical est complet et qu'il peut être pourvu à l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle Vice-Président(e),

Considérant que le Comité Syndical peut décider que le Vice-Président nouvellement élu occupe le même rang qui était occupé précédemment par Monsieur Gervais CILLAIRE, 5^{ème} Vice-Président,

Considérant le mode suivant d'élection des Vice-Présidents,

Il s'agit d'un scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Considérant la candidature de Monsieur Gervais CILLAIRE.

Après qu'il ait été procédé au vote à bulletin secret, le Comité Syndical :

- PREND ACTE des résultats suivants qui font suite à l'appel à candidature :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 41

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Monsieur Gervais CILLAIRE a obtenu : 41 voix.

Monsieur Gervais CILLAIRE ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 5^{ème} Vice-Président.

L'intéressé ayant déclaré accepter d'exercer ces fonctions, et au vu du décompte des voix, Monsieur le Président :

- PROCLAME les résultats de l'élection du 5^{ème} Vice-Président et déclare Gervais CILLAIRE élu 5^{ème} Vice-Président.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « AEP » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le compte de gestion « eau potable » pour l'exercice 2023.

- DÉCLARE que le compte de gestion « eau potable » 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2023 « eau potable » et précise que les comptes de l'ordonnateur sont en parfaite concordance avec ceux du comptable. En accord avec Monsieur le Trésorier, il détaille ce document, arrêtant ainsi les comptes :

- En investissement :

▪ Dépenses prévues.....	7 686 630,00 €
▪ Dépenses réalisées.....	5 373 488,52 €
▪ Restes à réaliser.....	1 130 038,00 €
▪ Recettes prévues.....	7 686 630,00 €
▪ Recettes réalisées.....	4 177 923,23 €
▪ Restes à réaliser.....	863 961,00 €

- En fonctionnement :

▪ Dépenses prévues.....	8 453 030,00 €
▪ Dépenses réalisées.....	4 480 904,04 €
▪ Recettes prévues.....	8 453 030,00 €
▪ Recettes réalisées.....	8 416 693,38 €

- Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

▪ Déficit d'investissement.....	1 195 565,29 €
▪ Excédent de fonctionnement.....	3 935 789,34 €
▪ Résultat global.....	2 740 224,05 €

Le Président étant sorti de la salle, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence du doyen d'âge. Ce document est approuvé à l'unanimité.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 529 250,00	2 430 383,59			1 098 866,41
012	Charges de personnel et frais assimilés	648 000,00	635 807,57			12 192,43
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	84 700,00	67 524,49			17 175,51
Total des dépenses de gestion des services		4 261 950,00	3 133 715,65	0,00	0,00	1 128 234,35
66	Charges financières	337 251,00	177 247,87	146 097,88		13 905,25
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	3 046,00			18 954,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. &					
022	Dépenses imprévues	80 000,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		4 701 201,00	3 314 009,52	146 097,88	0,00	1 241 093,60
023	<i>Virement à la section d'investissement (</i>	<i>2 727 999,00</i>				
042	<i>Opé. d'ordre transfert entre sections (2)</i>	<i>1 023 830,00</i>	<i>1 020 796,64</i>			<i>3 033,36</i>
043	<i>Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp.</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 751 829,00	1 020 796,64	0,00	0,00	2 731 032,36
TOTAL		8 453 030,00	4 334 806,16	146 097,88	0,00	3 972 125,96
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	5 386 000,00	5 359 155,89			26 844,11
74	Subventions d'exploitation	9 100,00				9 100,00
75	Autres produits de gestion courante	17 400,00	16 812,22			587,78
Total des recettes de gestion des services		5 412 500,00	5 375 968,11	0,00	0,00	36 531,89
76	Produits financiers	50,00	84,72			-34,72
77	Produits exceptionnels	500,00	672,00			-172,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
Total des recettes réelles d'exploitation		5 413 050,00	5 376 724,83	0,00	0,00	36 325,17
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections (2)</i>	<i>214 200,00</i>	<i>214 188,26</i>			<i>11,74</i>
043	<i>Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(2)</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		214 200,00	214 188,26	0,00	0,00	11,74
TOTAL		5 627 250,00	5 590 913,09	0,00	0,00	36 336,91
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		2 825 780,29				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	5 195 673,00	3 073 564,00	1 130 038,00	992 071,00
	Total des dépenses d'équipement	5 195 673,00	3 073 564,00	1 130 038,00	992 071,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	5 000,00			5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 266 205,00	1 266 203,11		1,89
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	95 000,00			
	Total des dépenses financières	1 366 205,00	1 266 203,11	0,00	100 001,89
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	8 981,05		91 018,95
	Total des dépenses réelles d'invest.	6 661 878,00	4 348 748,16	1 130 038,00	1 183 091,84
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	214 200,00	214 188,26		11,74
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	214 200,00	214 188,26	0,00	11,74
	TOTAL	6 876 078,00	4 562 936,42	1 130 038,00	1 183 103,58
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	810 552,10			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	1 074 529,00	116 041,24	863 961,00	94 526,76
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	550 000,00	767 250,00		-217 250,00
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours		54 582,20		-54 582,20
	Total des recettes d'équipement	1 624 529,00	937 873,44	863 961,00	-177 305,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	2 210 272,00	2 210 272,10		-0,10
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières	2 210 272,00	2 210 272,10	0,00	-0,10
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	100 000,00	8 981,05		91 018,95
	Total des recettes réelles d'invest.	3 934 801,00	3 157 126,59	863 961,00	-86 286,59
021	Virement de la section de fonctionnement	2 727 999,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 023 830,00	1 020 796,64		3 033,36
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	3 751 829,00	1 020 796,64	0,00	2 731 032,36
	TOTAL	7 686 630,00	4 177 923,23	863 961,00	2 644 745,77
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Président indique à l'assemblée, qui vient d'adopter le compte administratif 2023 « eau potable », qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice antérieur conformément aux dispositions de la comptabilité M4 :

- excédent d'exploitation 2023	1 110 009,05 €
- excédent reporté	2 825 780,29 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé	3 935 789,34 €
- déficit d'investissement 2023	385 013,19 €
- déficit reporté	810 552,10 €
- déficit des restes à réaliser	266 077,00 €
Soit un besoin de financement	1 461 642,29 €

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2024 « eau potable » le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

▪ En dépense d'investissement (compte 001)	1 195 565,29 €
▪ En recettes d'investissement (compte 1068)	1 461 642,29 €
▪ En recettes d'exploitation (compte 002)	2 474 147,05 €

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2023

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, sur le bilan de la politique foncière menée par le Syndicat, document qui sera annexé au compte administratif 2023. Les acquisitions ou ventes suivantes ont été réalisées en 2023 sur le budget « eau potable » :

A – aliénations : néant

B – acquisitions :

Section	N°	Commune	Lieu-dit	Vendeur	Superficie			Prix TTC
					Ha	A	Ca	
AH	54	Arbus	Bedat-nord	Sylvie JUNQUA		32	20	30 672,00 €
AB	52	Artiguelouve	Château			75	42	
AB	54	Artiguelouve	Château		1	24	30	
AB	71	Artiguelouve	Château			74	80	
Superficie totale					3	6	72	30 672,00 €

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PREND connaissance des opérations immobilières effectuées par le Syndicat au cours de l'exercice 2023.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente délibération qui sera annexée au compte administratif 2023.

EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif de l'exercice 2024 « eau potable ».

Le document présenté s'équilibre à la somme totale de 14 652 373,00 € comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	7 119 164,00	7 119 164,00
Investissement	7 533 209,00	7 533 209,00
Total	14 652 373,00	14 652 373,00

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Président
- VOTE le budget primitif 2024 « eau potable »

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

Eau Potable

SECTION D'EXPLOITATION

I - DÉPENSES

		POUR MÉMOIRE BP + DM 2023	RÉALISÉ 2023 HT	BP HT 2024
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 529 250	2 430 383,59	3 056 865
604	Achat d'études et de prestations de services	130 000	12 507,17	130 000
6061	Fournitures non stockables (EDF)	20 000	8 560,25	20 000
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	7 500	3 424,92	7 500
6064	Fournitures administratives	6 500	3 701,53	6 500
6066	Carburants	8 500	8 248,46	9 000
6068	Autres matières et fournitures	850	0,00	850
613	Location (logiciels COSOLUCE et photocopieur)	12 000	10 443,95	12 000
61521	Entretien et réparations sur bâtiments publics	90 000	18 983,92	90 000
61523	Entretien et réparations sur réseaux	40 000	3 877,92	70 000
61528	Entretien et réparations autres	2 000	0,00	2 000
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	10 000	10 040,62	15 000
6156	Maintenance	90 000	4 425,53	85 000
616	Primes d'assurances	30 000	29 327,19	35 000
617	Etudes et recherches	8 500	6 950,54	8 500
618	Divers	17 000	10 516,27	30 000
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 000	102,00	9 000
623	Publicité, publications, relations publiques	4 200	762,00	4 200
624	Transport de biens et transports collectifs	200	64,09	200
625	Déplacements, missions, réceptions	17 000	12 666,59	17 000
626	Frais postaux et télécommunications	20 000	13 615,52	20 000
627	Services bancaires	3 000	738,98	3 000
628	Concours divers	0	0,00	0
6288	Remboursements autres	3 000 000	2 268 793,62	2 479 115
635	Autres impôts et taxes & versements assimilés (admin. impôts)	3 000	2 632,52	3 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	648 000	635 807,57	684 500
621	Personnel extérieur au service	0	0,00	0
6410	Rémunération du personnel	442 000	442 157,96	470 000
6450	Charges sécurité sociales	115 000	113 536,42	120 000
647	Autres charges sociales	17 000	14 283,19	16 500
648	Autres charges de personnel	74 000	65 830,00	78 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	84 700	67 523,97	84 700
653	Indemnités, frais mission et formation élus	39 000	34 149,12	39 000
6541	Créances admises en non-valeur	500	0,00	500
6542	Créances éteintes	200	0,00	200
6588	Charges gestion courante (CDG 64, trop perçu, PAT, etc.)	45 000	33 374,85	45 000
66	CHARGES FINANCIÈRES	337 251	323 345,75	314 093
66111	Intérêts des emprunts	334 690	334 687,09	319 655
661121	ICNE de l'année N	156 000	146 097,88	136 535
661122	ICNE de l'année N-1	-157 439	-157 439,22	-146 097
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000	0,00	4 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 000	3 046,00	22 000
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000	0,00	10 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000	0,00	4 000
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	5 000	0,00	5 000
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement (eau vive)	3 000	3 000,00	3 000
678	Autres charges exceptionnelles	0	46,00	0
022	DEPENSES IMPREVUES	80 000	0	80 000
022	Dépenses imprévues	80 000	0,00	80 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 023 830	1 020 796,64	1 074 690
6742-042	Subventions exceptionnelles d'équipement	0	0,00	3 000
675-042	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 000	0,00	3 000
6811-042	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 020 830	1 020 796,64	1 068 690
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 727 999	0,00	1 802 316
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		8 453 030	4 480 903,52	7 119 164

II - RECETTES

		POUR MÉMOIRE BP + DM 2023	RÉALISÉ 2023 HT	BP HT 2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0,00	0
64198	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	0,00	0
6459	Remboursements sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0	0,00	0
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	5 386 000	5 359 155,89	4 377 352
7011	Eau	5 100 000	5 108 155,89	4 115 252
704	Travaux (participations des particuliers et des communes)	0	0,00	0
708	Produits activités annexes (mise à dispo perso + rbsmt frais)	0	0,00	0
70878	Rbsmt de frais par des tiers	286 000	251 000,00	262 100
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	9 100	0,00	33 100
74	Subventions d'exploitation	9 100	0,00	33 100
75	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	17 400	16 812,22	17 000
752	Revenus des immeubles	400	0,00	0
7588	Produits divers gestion courante (autres)	17 000	16 812,22	17 000
76	PRODUITS FINANCIERS	50	84,72	50
761	Produits de participations	0	0,00	0
7688	Produits financiers	50	84,72	50
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500	672,00	1 000
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0,00	0
773	Mandats annulés	100	0,00	100
775	Produits des cessions d'éléments actif	400	0,00	400
778	Autres produits exceptionnels	0	672,00	500
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	214 200	214 188,26	216 515
777-042	Quote-part des subventions d'investissement transf au cpte de résultat	214 200	214 188,26	216 515
002	EXCÉDENT EXERCICES ANTÉRIEURS	2 825 780	2 825 780,29	2 474 147
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		8 453 030	8 416 693,38	7 119 164

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Opérations non affectées	Achat de terrains	Acquisition de véhicules	Siège du Syndicat	Matériel et prestations informatiques	Acquisition de mobilier	TRAVAUX					Total	
								RAR 2023	Programme 2024	HP 2024	Sécurisation champ captant	UPEP Artiguelouve		
	DÉPENSES													
001	Déficit investissement clôture	-	-	-	-	-	-	1 195 565	-	-	-	-	-	1 195 565
020	Dépenses imprévues	46 524	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46 524
1391-040	Amortissements des subventions	216 515	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	216 515
211-041	Acquisition terrains	3 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000
131	Subventions d'équipement	2 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000
1641	Remboursement emprunts	1 058 060	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 058 060
1687	Remboursement avances	220 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220 000
211-26	Achat de terrains	-	50 000	-	-	-	-	37 900	-	-	-	-	-	87 900
218-27	Acquisition de véhicule	-	-	23 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23 000
2313-25	Siège du Syndicat	-	-	-	150 000	-	-	-	-	-	-	-	-	150 000
2051-29	Matériel et prestations informatiques	-	-	-	-	5 000	-	-	-	-	-	-	-	5 000
218-29	Matériel et prestations informatiques	-	-	-	-	18 000	-	-	-	-	-	-	-	18 000
218-24	Acquisition de mobilier	-	-	-	-	-	5 000	-	-	-	-	-	-	5 000
2315-22	Travaux Programme	-	-	-	-	-	-	847 865	2 910 507	-	-	-	-	3 758 372
2315-23	Travaux Hors Programme	-	-	-	-	-	-	65 614	-	300 000	-	-	-	365 614
2315-30	Sécurisation champ captant	-	-	-	-	-	-	15 306	-	-	60 000	-	-	75 306
2315-31	UPEP mutualisée Artiguelouve	-	-	-	-	-	-	163 353	-	-	-	40 000	-	203 353
TOTAL DÉPENSES		1 546 099	50 000	23 000	150 000	23 000	5 000	2 325 603	2 910 507	300 000	60 000	40 000		7 433 209
	RECETTES													
001	Excédent investissement clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
021	Autofinancement complémentaire	468 409	50 000	23 000	150 000	23 000	5 000	-	990 907	22 000	30 000	40 000	-	1 802 316
1064	Réserves règlementées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
1068	Autres réserves	-	-	-	-	-	-	1 461 642	-	-	-	-	-	1 461 642
131	Subventions d'équipement (subventions DPT/AEAG et participations collectives)	-	-	-	-	-	-	863 961	484 800	278 000	30 000	-	-	1 656 761
1641	Emprunt 2024	-	-	-	-	-	-	-	950 000	-	-	-	-	950 000
1687	Avance remboursable	-	-	-	-	-	-	-	484 800	-	-	-	-	484 800
2762	TVA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
131-041	Acquisition terrains	3 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000
211-040	Cession de terrains	6 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000
2805-040	Amortissements des immobilisations	2 385	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 385
2813-040	Amortissements des immobilisations	39 560	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39 560
28156-040	Amortissements des immobilisations	990 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	990 100
28175-040	Amortissements des immobilisations	6 255	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 255
2818-040	Amortissements des immobilisations	30 390	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30 390
TOTAL RECETTES		1 546 099	50 000	23 000	150 000	23 000	5 000	2 325 603	2 910 507	300 000	60 000	40 000		7 433 209

OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS

Art.	Libellés	Pose et renouvellement des poteaux incendie 2024	Total
4581-2024	DÉPENSES		
	Dépenses (à subdiviser par opération)	100 000,00	100 000,00
	TOTAL DÉPENSES	100 000,00	100 000,00
4582-2024	RECETTES		
	Recettes (à subdiviser par opération)	100 000,00	100 000,00
	TOTAL RECETTES	100 000,00	100 000,00

PROJET DE PROGRAMME 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de programme 2024 :

1. Renouvellement de canalisations et de branchements

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.
Toutes communes	Déplacements et renouvellements imprévus	250 000 €
Cardesse	Chemin Mirande - Renouvellement réseau	19 000 €
Lagor	Chemin Lacoume - Renouvellement réseau	370 000 €
Lagor	Chemin de Lannes - Extension réseau	55 000 €
Lucq-de-Béarn	RD110 - Renouvellement réseau (tranche 6)	388 000 €
Monein	Rue du Commerce - Renouvellement réseau	130 000 €
Monein / Lacommande	Route de Lacommande (RD34), chemin de Frances - Renouvellement	346 000 €
Mourenx	Rue de la Bourgade, renouvellement traversée Baise	30 000 €
Mourenx	Allée Jean Mermoz - Restructuration réseau	140 000 €
Parbayse	Chemin Lalière - Renouvellement réseau	103 000 €
Vielleségure	Chemin Maubourguet - Renouvellement réseau (tranche 3)	120 000 €
Toutes communes	Pose de purges automatiques	60 000 €
TOTAL RENOUVELLEMENT CANALISATIONS		2 011 000 €

2. Autres opérations

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.
Lacq	Réhabilitation des conduites sous le pont de Lacq/Abidos	439 507 €
Artiguelouve	MOE Réhabilitation station de reprise d'Artiguelouve	30 000 €
Aubertin	Réhabilitation du réservoir d'Aubertin (GC)	265 000 €
Tarsacq	Réalisation d'un chemin rural à Tarsacq (accès réservoirs BS)	115 000 €
Toutes communes	Clôtures et sécurisation ouvrages	50 000 €
TOTAL AUTRES OPERATIONS		899 507 €

3. Champ captant Arbus-Tarsacq

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.
Arbus	Mise en conformité forage F7bis	60 000 €
TOTAL OPERATION CHAMP CAPTANT		60 000 €

Investissements 2024

1. Renouvellement de canalisations et de branchements	2 011 000 €
2. Autres opérations	899 507 €
3. Champ captant Arbus-Tarsacq	60 000 €
3. Informatique	23 000 €
4. Renouvellement véhicule	23 000 €
5. Acquisition terrain	50 000 €
6. Extension siège syndicat (1/2)	150 000 €
TOTAL	3 216 507 €

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

1. Renouvellement de canalisations et de branchements

Commune	Opération	Montant estimatif H.T.	avancement au 07/02/2024
Abos	RD433, route de Pardies - Pose débitmètre sur F300	30 000 €	mise en service
Lagor	Rue des Cèdres - Renouvellement réseau	90 000 €	étude en cours
Lucq-de-Béarn	Chemin des crêtes - Renouvellement réseau	172 000 €	finitions
Monein	Chemin de Badet - Renouvellement réseau	125 000 €	en cours
Mourenx	Rue de la Bourgade, renouvellement traversée Baïse	30 000 €	étude en cours
Mourenx	Allée Lamartine, avenue Pasteur et rue de Roncevaux - Renouvellement réseau	277 000 €	travaux en cours
Toutes communes	Déplacements et renouvellements imprévus	259 000 €	46 000 € HT engagés au 31/12/2023

2. Programme 2022 fin et 2023 - ouvrages et autres opérations

Commune	Opération	Montant estimatif	avancement au 07/02/2024
Toutes communes	Pose de clôtures - sécurisation ouvrages	100 000 €	en cours
Artiguelouve	MOE Réhabilitation station de reprise d'Artiguelouve	30 000 €	DCE à faire
Artiguelouve et Poey-de-Lescar	Construction d'une station de surveillance de la qualité du Gave de Pau en amont de P1A et P2A	175 000 €	à programmer
Arbus	Mise en conformité forage F7bis	50 000 €	consultation à lancer
Tarsacq	Réalisation d'un chemin rural à Tarsacq (accès réservoirs BS)	115 000 €	consultation à lancer
Arbus-Artiguelouve-Tarsacq	Etude hydrogéologique de définition de l'aire d'alimentation des captages	31 550 €	étude en cours
27 communes	Etude des Schémas de Défense contre les Incendies	70 000 €	étude en cours

COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
EP2401	Recherche d'amiante routier et d'HAP pour les travaux du 1er semestre 2024	ADIOME	8 545,00 €
EP2402	Nettoyage air + eau du réseau d'eau potable à Mourenx	SAUR	20 925,07 €
EP2403	Relevés topographiques pour les travaux du 1er semestre 2024	TOPO PYRENEES	10 700,00 €
EP2404	Contrôle de compactage chemin des Crêtes à Lucq-de-Béarn	GEOTEC	6 630,00 €
EP2405	Etudes géotechniques pour les travaux du 1er semestre 2024	GEOTEC	6 170,00 €
EP2406	Achat de fauteuils pour le siège du Syndicat	BUREAU PYRENEES	1 570,56 €

COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « assainissement collectif » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le compte de gestion « assainissement collectif » pour l'exercice 2023.
- DÉCLARE que le compte de gestion « assainissement collectif » 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2023 « assainissement collectif » et précise que les comptes de l'ordonnateur sont en parfaite concordance avec ceux du comptable. En accord avec Monsieur le Trésorier, il détaille ce document, arrêtant ainsi les comptes :

- En investissement :
 - Dépenses prévues 3 259 615,00 €
 - Dépenses réalisées..... 1 445 780,55 €
 - Restes à réaliser 769 024,00 €

 - Recettes prévues..... 3 259 615,00 €
 - Recettes réalisées 2 051 073,97 €
 - Restes à réaliser 230 577,00 €
- En fonctionnement :
 - Dépenses prévues 2 728 326,00 €
 - Dépenses réalisées..... 1 393 529,18 €
 - Recettes prévues..... 2 728 326,00 €
 - Recettes réalisées 2 659 392,95 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2023 :
 - Excédent d'investissement 605 293,42 €
 - Excédent de fonctionnement..... 1 265 863,77 €
 - Résultat global 1 871 157,19 €

Le Président étant sorti de la salle, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence du doyen d'âge. Ce document est approuvé à l'unanimité.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	832 250,00	472 068,49			360 181,51
012	Charges de personnel et frais assimilé	146 000,00	146 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	52 000,00	36 024,38			15 975,62
Total des dépenses de gestion des services		1 030 250,00	654 092,87	0,00	0,00	376 157,13
66	Charges financières	102 105,00	41 600,20	53 108,64		7 396,16
67	Charges exceptionnelles	210 500,00	50 415,06			160 084,94
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	5 500,00	5 374,00			126,00
022	Dépenses imprévues	52 500,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 400 855,00	751 482,13	53 108,64	0,00	596 264,23
023	<i>Virement à la section d'investissement (</i>	<i>735 526,00</i>				
042	<i>Opé. d'ordre transfert entre sections (2)</i>	<i>591 945,00</i>	<i>588 938,41</i>			<i>3 006,59</i>
043	<i>Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp</i>					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 327 471,00	588 938,41	0,00	0,00	738 532,59
TOTAL		2 728 326,00	1 340 420,54	53 108,64	0,00	1 334 796,82
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Vente de produits finis, prestations de s	1 199 901,00	1 251 210,98			-51 309,98
74	Subventions d'exploitation	165 000,00	43 792,07			121 207,93
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	8 533,55			-533,55
Total des recettes de gestion des services		1 372 901,00	1 303 536,60	0,00	0,00	69 364,40
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		388,00			-388,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	1 600,00	1 658,40			-58,40
Total des recettes réelles d'exploitation		1 374 501,00	1 305 583,00	0,00	0,00	68 918,00
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections (2)</i>	<i>137 379,00</i>	<i>137 363,90</i>			<i>15,10</i>
043	<i>Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(</i>					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		137 379,00	137 363,90	0,00	0,00	15,10
TOTAL		1 511 880,00	1 442 946,90	0,00	0,00	68 933,10
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 216 446,05				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 442 894,00	860 201,68	769 024,00	813 668,32
	Total des dépenses d'équipement	2 442 894,00	860 201,68	769 024,00	813 668,32
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	2 000,00			2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	427 342,00	427 339,97		2,03
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	50 000,00			
	Total des dépenses financières	479 342,00	427 339,97	0,00	52 002,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00	20 875,00		179 125,00
	Total des dépenses réelles d'invest.	3 122 236,00	1 308 416,65	769 024,00	1 044 795,35
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	137 379,00	137 363,90		15,10
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	137 379,00	137 363,90	0,00	15,10
	TOTAL	3 259 615,00	1 445 780,55	769 024,00	1 044 810,45
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	431 206,00	144 842,83	230 577,00	55 786,17
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	550 000,00	550 000,00		
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	981 206,00	694 842,83	230 577,00	55 786,17
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	348 761,00	348 761,73		-0,73
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières	348 761,00	348 761,73	0,00	-0,73
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	200 000,00	16 354,73		183 645,27
	Total des recettes réelles d'invest.	1 529 967,00	1 059 959,29	230 577,00	239 430,71
021	Virement de la section de fonctionnement	735 526,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	591 945,00	588 938,41		3 006,59
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	1 327 471,00	588 938,41	0,00	738 532,59
	TOTAL	2 857 438,00	1 648 897,70	230 577,00	977 963,30
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	402 176,27			

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Président indique à l'assemblée, qui vient d'adopter le compte administratif 2023 « assainissement collectif », qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice antérieur conformément aux dispositions de la comptabilité M4 :

- excédent d'exploitation 2023	49 417,72 €
- excédent reporté	1 216 446,05 €
Soit un excédent d'exploitation cumulé	1 265 863,77 €
- excédent d'investissement 2023	203 117,15 €
- excédent reporté	402 176,27 €
- déficit des restes à réaliser	538 447,00 €
Soit un excédent de financement	66 846,42 €

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2024 « assainissement collectif » le résultat de l'exercice 2023 comme suit :
 - En recette d'investissement (compte 001) 605 293,42 €
 - En recettes d'investissement (compte 1068) 0,00 €
 - En recettes d'exploitation (compte 002) 1 265 863,77 €

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES 2023

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995, sur le bilan de la politique foncière menée par le Syndicat, document qui sera annexé au compte administratif 2023. Les acquisitions ou ventes suivantes ont été réalisées en 2023 sur le budget « assainissement collectif » :

A – aliénations :

Section	N°	Commune	Lieu-dit	Vendeur	Superficie			Prix TTC
					Ha	A	Ca	
AL	667	Artiguelouve	Le Bourg	Alisa et Nicolas BROUTIN		3	88	388,00 €
Superficie totale						3	88	388,00 €

B – acquisitions : néant

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- PREND connaissance des opérations immobilières effectuées par le Syndicat au cours de l'exercice 2023.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la présente délibération qui sera annexée au compte administratif 2023.

EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif de l'exercice 2024 « assainissement collectif ».

Le document présenté s'équilibre à la somme totale de 6 393 065,00 € comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 691 456,00	2 691 456,00
Investissement	3 701 609,00	3 701 609,00
Total	6 393 065,00	6 393 065,00

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Président.
- VOTE le budget primitif 2024 « assainissement collectif ».

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

Assainissement collectif

SECTION D'EXPLOITATION

I - DÉPENSES		POUR MÉMOIRE BP + DM 2023	RÉALISÉ 2023	BP 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL		832 250	472 068,49	792 150
604	Achat d'études, prestations de services	125 000	89 605,46	125 000
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	210 000	92 007,55	210 000
6062	Produits de traitement	5 000	1 405,60	5 000
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	5 000	2 208,31	5 000
61523	Entretien et réparations sur réseaux	80 000	69 340,26	80 000
61528	Entretien et réparations sur autres biens immobiliers	15 000	9 694,47	15 000
6156	Maintenance	140 000	100 141,75	160 000
6161	Primes d'assurances multirisques	14 000	13 667,05	15 000
617	Etudes et recherches	50 000	12 902,92	50 000
618	Divers (documentation)	5 100	0,00	5 000
6222	Com. recouvrement redevance d'assainissement	15 000	5 953,50	10 000
6226	Honoraires	1 000	5 384,00	5 000
6227	Frais d'acte et de contentieux	2 000	0,00	2 000
6231	Annonces et insertions	1 500	720,00	1 500
6241	Transport sur achats	100	0,00	100
6262	Frais de télécommunications (postes relèvement)	10 000	2 112,26	10 000
627	Services bancaires et assimilés	1 000	744,92	1 000
62871	Rbsmt de frais à la collectivité de rattachement	12 000	12 000,00	12 000
6288	Remboursements autres	140 000	54 180,44	80 000
6356	Redevance pour occupation du domaine public	50	0,00	50
6371	Redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements d'eau	500	0,00	500
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	146 000	146 000,00	155 400
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement (budget AEP)	146 000	146 000,00	155 400
6318	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0,00	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	52 000	36 024,36	55 000
6541	Créances admises en non-valeur	5 000	279,30	5 000
6542	Créances éteintes	5 000	792,49	5 000
6588	Charges diverses de gestion courante	42 000	34 952,57	45 000
66	CHARGES FINANCIÈRES	102 105	94 708,84	101 857
66111	Charges d'intérêts des emprunts et dettes	97 375	97 371,05	106 325
661121	ICNE de l'année N	55 500	53 108,64	43 640
661122	ICNE de l'année N-1	-55 770	-55 770,85	-53 108
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	5 000	0,00	5 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	210 500	50 415,06	210 500
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	60 000	30 122,99	60 000
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	150 000	20 292,07	150 000
678	Autres charges exceptionnelles	500	0,00	500
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	5 500	5 374,00	17 210
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	5 500	5 374,00	17 210
022	DÉPENSES IMPREVUES	52 500	0	50 000
022	Dépenses imprévues	52 500	0,00	50 000
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	591 945	588 938,41	612 292
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 000	0,00	3 000
6811	Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	588 945	588 938,41	609 292
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0	0,00	0
023	AUTOFINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	735 526	0,00	697 047
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		2 728 326	1 393 529,16	2 691 456

II - RECETTES

		POUR MÉMOIRE	RÉALISÉ	BP
		BP + DM 2023	2023	2024
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	0,00	0
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0	0,00	0
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICES	1 199 901	1 251 210,98	1 101 945
704	Travaux	170	170,00	170
70611	Redevances assainissement collectif	980 000	977 667,46	858 544
70613	Participation pour assainissement collectif (communes + PFAc)	213 231	266 873,52	243 231
70878	Rbsmt de frais par des tiers	6 500	6 500,00	0
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	165 000	43 792,07	170 000
741	Primes d'épuration	15 000	0,00	0
748	Autres subventions d'exploitation	150 000	43 792,07	170 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000	8 533,55	8 000
7588	Produits divers de gestion courante (autres)	8 000	8 533,55	8 000
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00	0
761	Produits financiers (diverses communes)	0	0,00	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	388,00	0
7711	Dédits et pénalités perçues	0	0,00	0
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0	0,00	0
773	Mandats annulés exercices antérieurs	0	0,00	0
778	Autres produits exceptionnels	0	388,00	0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 600	1 658,40	5 374
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 600	1 658,40	5 374
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	137 379	137 363,90	140 274
777	Quote-part des subventions d'investissement transf au cpte de résultat	137 379	137 363,90	140 274
791	Transferts de charges d'exploitation	0	0,00	0
002	EXCÉDENT EXERCICES ANTERIEURS	1 216 446	1 216 446,05	1 265 863
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		2 728 326	2 659 392,95	2 691 456

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Opérations non affectées	Terrains	Matériel de bureau et informatique	Matériel d'exploitation	TRAVAUX			Total
						RAR 2023	Programme 2024	Hors programme 2024	
	DÉPENSES								
001	Déficit investissement clôture	-	-	-	-	-	-	-	0
020	Dépenses imprévues	55 759	-	-	-	-	-	-	55 759
139111-040	Subventions d'équipements Agence de l'Eau	50 168	-	-	-	-	-	-	50 168
13912-040	Subventions d'équipements Régions	17 395	-	-	-	-	-	-	17 395
13913-040	Subventions d'équipements Départements	48 920	-	-	-	-	-	-	48 920
13914-040	Subventions d'équipements Communes	4 285	-	-	-	-	-	-	4 285
13915-040	Subventions d'équipements Gpmts collectivités	6 638	-	-	-	-	-	-	6 638
13918-040	Subventions d'équipements Autres	12 868	-	-	-	-	-	-	12 868
1318	Subventions d'équipements Autres	2 000	-	-	-	-	-	-	2 000
1641	Emprunts	414 600	-	-	-	-	-	-	414 600
1687	Emprunts	19 952	-	-	-	-	-	-	19 952
2111-25	Terrains	-	30 000	-	-	16 620	-	-	46 620
21562-26	Matériel spécifique d'exploitation service ass.	-	-	-	10 000	-	-	-	10 000
2051-24	Concessions et droits assimilés	-	-	-	-	28 878	-	-	28 878
2183-24	Matériel de bureau et informatique	-	-	10 000	-	-	-	-	10 000
2315-22	Travaux Programme	-	-	-	-	653 120	1 750 000	-	2 403 120
2315-23	Travaux Hors Programme	-	-	-	-	70 406	-	300 000	370 406
TOTAL DÉPENSES		632 585	30 000	10 000	10 000	769 024	1 750 000	300 000	3 501 609
	RECETTES								
001	Excédent de clôture	-	-	-	-	605 293	-	-	605 293
021	Autofinancement complémentaire	47 534	30 000	10 000	10 000	-	599 513	-	697 047
1068	Apports, dotations et réserves	-	-	-	-	0	-	-	0
13111	Subventions de l'AEAG	-	-	-	-	149 680	256 400	-	406 080
1313	Subventions du Département	-	-	-	-	33 976	-	-	33 976
1314	Participations des communes	-	-	-	-	13 375	-	100 000	113 375
1315	Participations de gpmts de collectivités	-	-	-	-	33 546	-	50 000	83 546
1318	Participations des particuliers	-	-	-	-	-	-	150 000	150 000
1641	Emprunt 2024	-	-	-	-	-	800 000	-	800 000
2111-040	Terrains nus	3 000	-	-	-	-	-	-	3 000
2805-40	Amortissement des concessions&droits similaires	1 497	-	-	-	-	-	-	1 497
28153-040	Amortissement des réseaux	567 745	-	-	-	-	-	-	567 745
28156-040	Amortissement matériel spécifique d'exploitation	4 600	-	-	-	-	-	-	4 600
28175-040	Amort. des installations, matériel et outillage tech.	35 450	-	-	-	-	-	-	35 450
4818-040	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL RECETTES		659 826	30 000	10 000	10 000	835 870	1 655 913	300 000	3 501 609

OPÉRATION POUR COMPTE DE TIERS

Art.	Libellés	Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales	Total
	DÉPENSES		
4581-10	Dépenses (à subdiviser par opération)	200 000,00	200 000,00
TOTAL DÉPENSES		200 000,00	200 000,00
	RECETTES		
4582-10	Recettes (à subdiviser par opération)	200 000,00	200 000,00
TOTAL RECETTES		200 000,00	200 000,00

PROJET DE PROGRAMME 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de programme 2024 :

Commune	Action	Source	Coût (€ HT) prog SMEAGB
Ensemble des communes	Programme de réhabilitation des réseaux et branchements	SDA	60 000,00 €
Arbus	Déplacement réseau rue de la plaine - agrandissement école	Hors SDA	40 000,00 €
Abos	Extension Rue Forcade	Hors SDA	40 000,00 €
Lacq	Réhabilitation des conduites sous le pont de Lacq/Abidos	Hors SDA	91 000,00 €
Lacq	Renouvellement PR LACQ PANACAU + traversée voie ferrée	Hors SDA	150 000,00 €
Os-Marsillon	Renouvellement PR OS-MARSILLON MARSILLON	Hors SDA	102 000,00 €
Os-Marsillon	Renouvellement PR OS-MARSILLON BAÏSE	SDA	65 000,00 €
STEP	Travaux sur la STEP de MOURENX + MOE STEP LACQ dans le cadre du renvoi des effluents du système de LACQ-ABIDOS vers la STEP DE MOURENX	SDA	410 000,00 €
STEP	Moe Création d'une nouvelle station de dépotage des matières de vidanges en remplacement de celle de la Step de LACQ-ABIDOS abandonnée	SDA	12 000,00 €
Pardies	Restructuration et extension de réseau rues Hourcade, Provence et du Muguet - Desserte LIDL	Hors SDA	349 000 €
Lacq	Sécurisation traversée de l'Agle	Hors SDA	40 000 €
Maslacq	Extension de réseau chemin de Betlé	Hors SDA	40 000,00 €
Maslacq	Extension de réseau quartier Larue	Hors SDA	25 000,00 €
Ensemble des communes	Equipement pour diagnostic permanent	Hors SDA	178 000 €
Vielléségure	Diagnostic système d'assainissement	Hors SDA	40 000 €
Ensemble des communes	Extensions réseaux liées à l'urbanisation	Hors SDA	50 000 €
Ensemble des communes	Travaux imprévus	Hors SDA	58 000 €
Total travaux prioritaires budget 2024 en € H.T.			1 750 000 €

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ET ÉTUDES EN COURS

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée de l'état d'avancement des travaux et études en cours :

Commune	Nature des travaux	Opération	Montant HT	Avancement au 07/02/2024
BIRON	équipements ouvrages	Réhabilitation PR Biron échangeur + diag permanent	25 000 €	DCE en cours
LACQ	extension	Extension du réseau de collecte chemin de Mariau	32 000 €	Attente Dde urbanisme
LACQ	extension	Extension de réseau chemin de Catalogne	20 000 €	Attente Dde urbanisme
LAGOR	renouvellement	restructuration du réseau rue des cèdres	70 000 €	étude en cours
LAROIN	extension restructuration	Desserte chemin des Ecoles	340 000 €	terminé
MASLACQ	extension	Extension de réseau chemin de Betlé	40 000 €	Attente Dde urbanisme
MASLACQ	extension	Extension de réseau quartier LARUE	25 000 €	Attente Dde urbanisme
OS-MARSILLON	renouvellement	Renouvellement PR OS-MARSILLON MARSILLON	65 000 €	consultation à lancer
OS-MARSILLON	renouvellement	Renouvellement PR OS-MARSILLON BAÏSE	65 000 €	consultation à lancer
PARDIES	réhabilitation	Sécurisation PR AYGUETTES + renouvellement armoire	12 000 €	DCE en cours
PARDIES	réhabilitation / extension	Restructuration et extension de réseau rue Hourcade et rue de provence-Desserte LIDL	111 000 €	étude MOe en cours
Ensemble des communes	réhabilitation	Programme de réhabilitation de regards	33 000 €	136 000 € engagés au 31/12/2023
Ensemble des communes	réhabilitation	Programme de réhabilitation des branchements	45 000 €	
Ensemble des communes	divers	Travaux imprévus (réparations, extensions, déplacements)	113 000 €	
11 communes et CCLO	étude	Etude des schémas directeurs d'eaux pluviales	112 800 €	rappports finaux à diffuser

COMPTE-RENDU DES DÉVOLUTIONS PASSÉES EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Monsieur le Président rend compte à l'assemblée des marchés passés selon une procédure adaptée qu'il a signés depuis la dernière réunion du Comité Syndical en vertu de la délégation que lui a attribuée l'assemblée dans sa délibération du 29 juillet 2020.

N° marché	OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT HT
AC2311	Traitement et évacuation des boues d'épuration de Tarsacq et Lacq-Abidos (2024-2027)	SUEZ EAU France	80 525,90 €
AC2401	Autosurveillance des STEP de Tarsacq, Abidos, Maslacq et Vielleségure 2024	LABORATOIRE DES PYRENEES ET DES LANDES	23 000,00 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « SPANC » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le compte de gestion « SPANC » pour l'exercice 2023.
- DÉCLARE que le compte de gestion « SPANC » 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2023 « assainissement non collectif » et précise que les comptes de l'ordonnateur sont en parfaite concordance avec ceux du comptable. En accord avec Monsieur le Trésorier, il détaille ce document, arrêtant ainsi les comptes :

- En investissement :	
▪ Dépenses prévues.....	0,00 €
▪ Dépenses réalisées.....	0,00 €
▪ Restes à réaliser.....	0,00 €
▪ Recettes prévues.....	0,00 €
▪ Recettes réalisées.....	0,00 €
▪ Restes à réaliser.....	0,00 €
- En fonctionnement :	
▪ Dépenses prévues.....	226 855,00 €
▪ Dépenses réalisées.....	123 229,43 €
▪ Recettes prévues.....	226 855,00 €
▪ Recettes réalisées.....	158 215,95 €
- Résultat de clôture de l'exercice 2023 :	
▪ Excédent d'investissement.....	0,00 €
▪ Excédent de fonctionnement.....	34 986,52 €
▪ Résultat global.....	34 986,52 €

Le Président étant sorti de la salle, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence du doyen d'âge. Ce document est approuvé à l'unanimité.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	85 100,00	35 533,66		49 566,34
012	Charges de personnel et frais assimil	122 000,00	87 000,00		35 000,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	180,00		4 820,00
Total des dépenses de gestion des services		212 100,00	122 713,66	0,00	89 386,34
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	250,00		1 750,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.	300,00	265,77		34,23
022	Dépenses imprévues	12 455,00			
Total des dépenses réelles d'exploitation		226 855,00	123 229,43	0,00	103 625,57
023	<i>Virement à la section d'investissement (</i>				
042	<i>Opé. d'ordre transfert entre sections (</i>				
043	<i>Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp</i>				
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		226 855,00	123 229,43	0,00	103 625,57
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations de s	150 000,00	81 353,00		68 647,00
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante				
Total des recettes de gestion des services		150 000,00	81 353,00	0,00	68 647,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &	150,00	157,41		-7,41
Total des recettes réelles d'exploitation		150 150,00	81 510,41	0,00	68 639,59
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections (2)</i>				
043	<i>Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(</i>				
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		150 150,00	81 510,41	0,00	68 639,59
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		76 705,54			

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Monsieur le Président indique à l'assemblée, qui vient d'adopter le compte administratif 2023 « assainissement non collectif », qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice antérieur conformément aux dispositions de la comptabilité M4 :

- déficit d'exploitation 2023 41 719,02 €
- excédent reporté 76 705,54 €

Soit un excédent d'exploitation cumulé 34 986,52 €

- déficit d'investissement 2023 0,00 €
- déficit reporté 0,00 €
- déficit des restes à réaliser 0,00 €

Soit un excédent de financement 34 986,52 €

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'affecter au budget primitif 2024 « SPANC » le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- En recette d'investissement (compte 001) 0,00 €
- En recettes d'investissement (compte 1068) 0,00 €
- En recettes d'exploitation (compte 002) 34 986,52 €

EXAMEN ET APPROBATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif de l'exercice 2024 « SPANC ».

Le document présenté s'équilibre à la somme totale de 185 251,00 € comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	185 251,00	185 251,00
Investissement	NÉANT	
Total	185 251,00	185 251,00

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Président.
- VOTE le budget primitif 2024 « SPANC ».

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2024

SPANC

SECTION D'EXPLOITATION

I - DÉPENSES		POUR MÉMOIRE BP + DM 2023	RÉALISÉ 2023	BP 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		85 100	35 533,66	79 600
604	Achat de prestations de services	40 000	17 706,51	40 000
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	2 000	893,34	2 000
6068	Autres matières et fournitures	2 000	1 747,92	2 000
6156	Maintenance	6 000	2 671,44	10 000
617	Etudes et recherches	18 000	0,00	15 000
618	Divers	1 500	0,00	1 500
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 000	0,00	2 000
623	Publicité, publications, relations publiques	500	0,00	500
626	Frais postaux et de télécommunications	500	0,00	500
627	Services bancaires et frais assimilés	100	14,45	100
62871	Rbsmt de frais à la collectivité de rattachement	6 000	6 000,00	6 000
62878	Rbsmt de frais à des tiers	6 500	6 500,00	0
012 CHARGES DE PERSONNEL		122 000	87 000,00	88 700
621	Personnel extérieur au service	0	0,00	0
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	122 000	87 000,00	88 700
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		5 000	180,00	5 000
6541	Créances admises en non-valeur	2 500	180,00	2 500
6542	Créances éteintes	1 500	0,00	1 500
6588	Charges diverses de la gestion courante	1 000	0,00	1 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 000	250,00	2 000
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000	250,00	2 000
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0	0,00	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0,00	0
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		300	265,77	1 182
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	300	265,77	1 182
022 DEPENSES IMPREVUES		12 455	0,00	8 769
022	Dépenses imprévues	12 455	0,00	8 769
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		226 855	123 229,43	185 251
II - RECETTES		POUR MÉMOIRE BP + DM 2023	RÉALISÉ 2023	BP 2024
70 VENTE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES		150 000	81 353,00	150 000
7062	Redevances d'assainissement non collectif	150 000	81 353,00	150 000
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		0	0,00	0
74	Subventions d'exploitation	0	0,00	0
7478	Autres organismes	0	0,00	0
75 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE		0	0,00	0
758	Produits divers gestion courante	0	0,00	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	0,00	0
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0,00	0
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		150	157,41	265
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	150	157,41	265
002 EXCÉDENT EXERCICES ANTÉRIEURS		76 705	76 705,54	34 986
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		226 705	158 058,54	185 251

➤ **Participation 2024 du budget « assainissement collectif » aux frais de fonctionnement du Syndicat** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat dispose d'un budget principal (budget eau potable) et de deux budgets annexes (budgets assainissement collectif et assainissement non collectif). L'ensemble des frais de personnels, d'acquisition et d'entretien des matériels et fournitures, ainsi que des autres charges courantes nécessaires au fonctionnement du Syndicat est imputé sur le budget principal c'est-à-dire le budget eau potable.

Conformément aux termes de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, le Président propose de fixer, pour l'exercice 2024, le montant de la participation du budget « assainissement collectif » au profit du budget « eau potable » en fonction du volume des moyens humains et matériels effectivement employés pour faire fonctionner le service.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à 167 400 € le montant de la participation 2024 du budget « assainissement collectif » au profit du budget « eau potable » :

- frais de personnel..... 155 400 €
- autres frais de fonctionnement..... 12 000 €
- TOTAL..... 167 400 €

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement et au recouvrement de ces sommes.

- PRÉCISE que le paiement et le recouvrement de ces sommes pourra se faire en plusieurs acomptes étalés sur l'exercice 2024.

➤ **Participation 2024 du budget « assainissement non collectif » aux frais de fonctionnement du Syndicat** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat dispose d'un budget principal (budget eau potable) et de deux budgets annexes (budgets assainissement collectif et assainissement non collectif). L'ensemble des frais de personnels, d'acquisition et d'entretien des matériels et fournitures, ainsi que des autres charges courantes nécessaires au fonctionnement du Syndicat est imputé sur le budget principal c'est-à-dire le budget eau potable.

Conformément aux termes de l'instruction M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux, le Président propose de fixer, pour l'exercice 2024, le montant de la participation du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « eau potable » en fonction du volume des moyens humains et matériels effectivement employés pour faire fonctionner le service.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à 94 700 € le montant de la participation 2024 du budget « assainissement non collectif » au profit du budget « eau potable » :

- frais de personnel..... 88 700 €
- autres frais de fonctionnement..... 6 000 €
- TOTAL..... 94 700 €

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au paiement et au recouvrement de ces sommes.

- PRÉCISE que le paiement et le recouvrement de ces sommes pourra se faire en plusieurs acomptes étalés sur l'exercice 2024.

➤ **Antennes radioélectriques sur ouvrages du Syndicat – redevance annuelle – exercice 2024** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des antennes radioélectriques ont été mises en place avec l'autorisation du Syndicat sur divers ouvrages existants.

Il précise qu'il convient de procéder au recouvrement de la redevance annuelle d'occupation.

Oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE comme suit la redevance annuelle de l'exercice 2024 pour l'occupation d'ouvrages ou de terrains appartenant au Syndicat par des antennes radioélectriques :

RÉSERVOIR	UTILISATEUR	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
AUBERTIN	RADIO PAÏS à Lescar	400 €	80 €	480 €

- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recouvrement de cette somme auprès des établissements concernés.

➤ **Créances éteintes – service assainissement collectif** : Monsieur le Président présente à l'assemblée les états dressés par le SGC de Mourenx-Orthez relatif aux diverses taxes et produits irrécouvrables du service d'assainissement collectif du Syndicat portant sur les exercices 2016 à 2021 pour un montant suivant total de 3 272,49 € TTC.

Cet état, figurant en annexe de la présente délibération, est détaillé par Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier. Il est proposé d'admettre l'ensemble de ces titres en non-valeur.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de passer en créances éteintes les titres du budget assainissement collectif figurant en annexe de la présente délibération pour un montant total de 3 272,49 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.
- PRÉCISE que les crédits suffisants figurent au budget de l'exercice.

➤ **Financement de l'étude d'état des lieux de la gestion des boues d'épuration sur le département des Pyrénées-Atlantiques :** Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que, suite à la crise sanitaire et à l'évolution de la réglementation en matière d'hygiénisation des boues avant épandage, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a proposé en 2021 à tous les Départements du bassin Adour-Garonne de cofinancer une étude, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de planification de la gestion des boues d'épuration. Dans son rôle de chef de file de la solidarité territoriale, le Département a décidé d'entamer une concertation avec les principaux producteurs de boues du territoire, élargie aux services de l'Agence de l'Eau, et de porter une étude d'état des lieux de la gestion des boues d'épuration sur le département des Pyrénées-Atlantiques, un diagnostic des points sensibles ainsi que des propositions de pistes d'amélioration.

La Commission permanente du Conseil départemental, réunie le 24 novembre 2023, propose le plan de financement ci-dessous pour cette étude dont le montant s'élève à 59 919,60 € :

	Dépenses	Collectivités publiques	Quotes-part	Montants
CD64	59 919,60 €	Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	29 959,80 €
		Communauté de Communes du Pays de Nay	25%	1 152,30 €
		Commune d'Oloron-Sainte-Marie		1 152,30 €
		Syndicat des Eaux Luy Gabas Lees		1 152,30 €
		Syndicat Mixte Eau et Assainissement des Trois Cantons		1 152,30 €
		Commune de Morlaas		1 152,30 €
		Commune d'Orthez		1 152,30 €
		Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre		1 152,30 €
		Commune de Mourenx		1 152,30 €
		Commune de Sauveterre-de-Béarn		1 152,30 €
		Syndicat Mixte Eau et Assainissement Gave et Baise		1 152,30 €
		Commune de Salies-de-Béarn		1 152,30 €
		Commune des Eaux Bonnes		1 152,30 €
		SIVU Assainissement de la Vallée d'Ossau		1 152,30 €
Autofinancement Département 64	25%	14 979,90 €		
TOTAL	59 919,60 €	TOTAL	100%	59 919,60 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de participer à hauteur de 1 152,30 € au financement de l'étude d'état des lieux de la gestion des boues d'épuration sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE de participer à hauteur de 1 152,30 € au financement de l'étude d'état des lieux de la gestion des boues d'épuration sur le département des Pyrénées-Atlantiques.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.
- PRÉCISE que les crédits suffisants figurent au budget de l'exercice.

➤ **Adhésion à la prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques :** Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les Centres de Gestion peuvent proposer à leurs collectivités affiliées et adhérentes des prestations facultatives.

À ce titre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi (ARE). Le Président propose donc l'adhésion du Syndicat à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} mars 2024.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- DÉCIDE d'adhérer à compter du 1^{er} mars 2024 à la convention de gestion des dossiers d'allocations de retour à l'emploi proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention proposée en annexe ainsi que toute pièce relative à cette affaire.
- PRÉCISE que les crédits suffisants figurent au budget de l'exercice.

➤ **Subvention allouée à l'association Eau Vive Pyrénées – exercice 2024 :** Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la convention signée avec l'association Eau Vive Pyrénées qui met en œuvre et finance un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la commune de KATABA 1 au SENEGAL (projet 2024-2026).

Il propose de lui allouer une subvention au titre de 2024 dont le montant est fixé par le Comité Syndical.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- FIXE à la somme de 3 000 € le montant de la subvention allouée à l'association Eau Vive Pau Pyrénées (Esplanade Vandenberghe – 64140 BILLÈRE) au titre de l'action définie ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

➤ **Programme groupé 2024 de mise en conformité des parties privatives des raccordements au réseau public d'assainissement – demande de subventions à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Schéma Directeur d'Assainissement, réalisé par G2C de 2016 à 2018 a identifié que les parties privatives de raccordements sont à l'origine d'une part importante des eaux claires parasites collectées. Il présente à l'assemblée un programme groupé de mise en conformité des parties privatives des raccordements pour l'exercice 2024 qui porte sur environ 60 installations. Les travaux étant réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des propriétaires, il convient de conclure une convention de mandatement selon le modèle proposé par l'Agence de l'Eau.

Le coût total du projet est évalué par les services du Syndicat à 240 000 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel € HT
Travaux de mise en conformité des raccordements	240 000,00 €
Montant total € HT	240 000,00 €
Subventions Agence de l'Eau Adour-Garonne (50 %)	120 000,00 €
Autofinancement des travaux par les propriétaires (50 % des travaux)	120 000,00 €

Le Président propose de solliciter l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour le programme groupé 2024 de mise en conformité des parties privatives des raccordements au réseau public d'assainissement.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Appel à projets « Renouvellement des canalisations d'eau potable » de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** : Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a lancé un appel à projets « Renouvellement des canalisations d'eau potable » suite au Plan eau 2023-2024, dans l'objectif de dynamiser les investissements de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable, en partenariat avec la Banque des Territoires. Le Syndicat est éligible aux travaux en priorité 2, pour lesquels l'aide proposée est de 30% en subvention et 30% en avance remboursable.

Le Président propose de répondre à cet appel à projets et de solliciter l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour son programme hiérarchisé de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de l'appel à projets « Renouvellement des canalisations d'eau potable » suite au Plan eau 2023-2024.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

➤ **Convention d'échange d'eau potable entre le Syndicat et le Syndicat de Gréchez** : Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'une interconnexion de secours a été réalisée en 2023, chemin de Coos à Loubieng, entre le Syndicat et le Syndicat de Gréchez. Il convient désormais d'établir une convention pour définir de manière précise les modalités administratives, techniques et financières d'échange d'eau entre les deux Syndicats. Il donne lecture du projet de convention élaboré par les services des deux Syndicats.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le projet de convention d'échange d'eau potable à intervenir entre le SMEA Gave et Baise et le Syndicat de Gréchez.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre CAZALÈRE
Président,

Marie-Thérèse MIRASSOU,
Secrétaire de séance

